

Plaines automne



Un esprit sain dans un corps sain

Pour la première fois, des plaines de vacances seront organisées en automne du 24 octobre au 4 novembre 2022 et ce sera l'occasion pour nous de découvrir plein de nouvelles activités, de nouveaux sports mais aussi de nouvelles saveurs.

Partons à l'aventure au grand air, bougeons, dansons pour être en pleine forme. Mais n'oublions pas non plus de réveiller nos papilles en apprenant de nouvelles recettes avec de nouveaux goûts et de nouveaux aliments.

Durant ces deux semaines, nous allierons les découvertes sportives et les découvertes culinaires pour être toujours au top dans notre tête et dans notre corps.

Plaines automne

Modalités pratiques en fin de section

Du lundi 24 octobre 2022 au vendredi 4 novembre 2022

Attention: Inscription obligatoire avant le vendredi 7 octobre 2022

Plaine "Neder I"

Enfants de 3 à 6 ans

- * École maternelle de Hembeek
Rue François Vekemans, 38
1120 Bruxelles

Plaine "Neder II"

Enfants de 6 à 12 ans

- * École primaire d Hembeek
Rue des Trois Pertuis, 4
1120 Bruxelles

Plaine "Eclusier Cogge I"

Enfants de 3 à 6 ans

- * École maternelle de l'Eclusier Cogge
Rue de l'Eclusier Cogge, 14
1000 Bruxelles

Plaine "Allée Verte II"

Enfants de 6 à 12 ans

- * École primaire de l'Allée Verte
Rue Masui, 73
1000 Bruxelles

Centre d'accueil Paul-Henri Spaak vers Eclusier Cogge (3-6 ans) & Allée Verte (6-12 ans)



Institut Paul-Henri Spaak
Rue Alfred Stevens, 20
1020 Bruxelles

Plaine "Baron Steens I & II"

Enfants de 3 à 12 ans

- * École fondamentale Baron Steens
Rue Haute, 255
1000 Bruxelles

Plaine "Jacqmain I & II"

Enfants de 3 à 12 ans

- * École fondamentale Emile Jacqmain
Rue Véronèse, 21
1000 Bruxelles

Centre d'accueil Haren vers Jacqmain



Maison des Enfants l'Ancre
Rue de Verdun, 478/480
1130 Bruxelles

Les cinq sens

Cet hiver, les cinq sens seront à l'honneur au sein des plaines de vacances.

En effet, nous utilisons sans cesse et à longueur de journée l'ouïe, le toucher, la vue, l'odorat et le goût mais savons-nous vraiment ce que cachent tous ces sens ?

Aventure, création et amusement seront au programme à l'aide d'activités sportives et manuelles mais aussi de découvertes culturelles pour approfondir au fil de ces deux semaines comment nous utilisons et développons jour après jour nos cinq sens.



Plaines HIVER

Modalités pratiques en fin de section

Du lundi 26 décembre 2022 au vendredi 6 janvier 2023

Attention: Inscription obligatoire avant le vendredi 25 novembre 2022

Plaine "Neder I"

Enfants de 3 à 6 ans

- * École maternelle de Hembeek
Rue François Vekemans, 38
1120 Bruxelles

Plaine "Neder II"

Enfants de 6 à 12 ans

- * École primaire d Hembeek
Rue des Trois Pertuis, 4
1120 Bruxelles

Plaine "Léopold I"

Enfants de 3 à 6 ans

- * École maternelle Léopold Ier
Rue Laneau, 5
1020 Bruxelles

Plaine "Steyls II"

Enfants de 6 à 12 ans

- * École Primaire Steyls
Rue Thyss Vanham, 21
1020 Bruxelles

Plaine "Baron Steens I & II"

Enfants de 3 à 12 ans

- * École fondamentale Baron Steens
Rue Haute, 255
1000 Bruxelles

Plaine "Jacqmain I & II"

Enfants de 3 à 12 ans

- * École fondamentale Emile Jacqmain
Rue Véronèse, 21
1000 Bruxelles

Plaine "Canal I & II"

Enfants de 3 à 12 ans

- * École fondamentale du Canal
Rue du Canal, 57
1000 Bruxelles

Centre d'accueil Haren vers Jacqmain



Maison des Enfants l'Ancre
Rue de Verdun, 478/480
1130 Bruxelles

Le règlement des activités est disponible sur simple demande au Secrétariat des activités de vacances.

Inscriptions

Qui?

Les plaines sont accessibles aux enfants de 3 à 12 ans (enfants propres et scolarisés en maternelle et en primaire) qui satisfont à au moins une des conditions suivantes :

- être domicilié sur le territoire communal de la Ville de Bruxelles (codes postaux : 1000 - Bruxelles, 1020 - Laeken, 1120 - Neder-Over-Hembeek, 1130 - Haren) ;
- OU
- fréquenter une école située sur ce même territoire communal (une preuve d'inscription et de fréquentation de l'école est nécessaire) ;
- OU
- avoir un parent membre du personnel communal de la Ville de Bruxelles.

Comment s'inscrire ?

Inscription(s) obligatoire(s) pour tous les enfants jusqu'au **7 octobre 2022** (Plaines d'automne 2022) et jusqu'au **25 novembre 2022** (Plaines d'hiver 2022-2023) au plus tard

1. Complétez notre formulaire en ligne: www.jeunesseabruelles.be
2. Complétez le bulletin d'inscription ci-joint (page centrale) et faites-le nous parvenir soit :
 - par courriel (jeunesse.asbl@brucity.be);
 - par fax (02/274.21.20);
 - par courrier (Av. de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles);
 - ou en vous rendant directement dans nos bureaux (Av. de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles).

Attention: si vous ne souhaitez pas maintenir votre demande d'inscription, merci de vous référer à la procédure d'annulation décrite en page 23 "Comment annuler".

Un dossier de confirmation sera envoyé à chaque participant-e. Vous y trouverez un bulletin de virement pour effectuer le paiement (nous insistons pour que le paiement soit effectué par virement dans les délais exigés) ainsi que plus de précisions concernant le matériel à apporter. Dans ce courrier, vous trouverez également une fiche santé et une autorisation parentale. Ces documents doivent être complétés et remis le premier jour au responsable en charge de l'accueil et la copie de ces documents est à remettre également au secrétariat des activités de vacances 2 semaines avant le début des activités au plus tard.

Les enfants qui nécessitent une attention médicale particulière (allergie, diabète, épilepsie, maladie chronique...) doivent obtenir un accord préalable écrit du Secrétariat des activités de vacances. Tout traitement médical devra obligatoirement être accompagné d'une prescription médicale valable ainsi que de la posologie et de la durée du traitement.

Les enfants ayant des allergies ou intolérances alimentaires devront apporter leurs propres aliments de substitution.

MODALITÉS PRATIQUES PLAINES

Tarifs

Comment payer?

Paiement après réception de la confirmation d'inscription par virement bancaire.

Tarif des plaines de vacances, exclusivement par semaine complète :

Semaine de 5 jours:

Tarif plein : 25€ ;

Tarif préférentiel* : 20€ ;

Tarif social* pour les familles bénéficiant du tarif social : **12,50€.**

***Le tarif préférentiel** est réservé aux enfants domiciliés sur le territoire communal de la Ville de Bruxelles (codes postaux 1000, 1020, 1120, 1130) ou qui ont un parent membre du personnel communal.

****Le tarif social** est octroyé sur demande préalable uniquement aux personnes domiciliées sur le territoire communal de la Ville de Bruxelles (1000, 1020, 1120, 1130). Il est octroyé par année scolaire, du 1^{er} septembre au 31 août et doit donc être renouvelé chaque année.

La demande doit nous parvenir, au plus tard, un mois avant le début des activités. Le tarif préférentiel reste d'application tant que le tarif social n'a pas été accordé.

La demande de tarif social doit être introduite par écrit accompagnée d'une composition de ménage récente ainsi que

- d'une attestation de prise en charge du CPAS de Bruxelles

OU

- d'une preuve de revenus (chômage, mutuelle, salaire) des trois derniers mois.

Cette demande doit être adressée à l'attention de Mme l'Échevine de l'Instruction Publique, de la Jeunesse et des Ressources Humaines - Jeunesse à Bruxelles asbl - Secrétariat des activités de vacances - Av. de l'Héliport, 56 - 1000 Bruxelles.

Que comprend le tarif ?

Le tarif comprend : le repas chaud, le goûter, les activités et l'éventuel transport en bus assurant la liaison des centres d'accueil vers les plaines.

Ce tarif ne comprend pas les éventuelles excursions organisées ponctuellement pour lesquelles une participation supplémentaire de 2€ par enfant sera demandée.

MODALITÉS PRATIQUES PLAINES

Comment annuler?

Dès l'instant où vous introduisez une demande d'inscription et que vous ne souhaitez plus maintenir celle-ci, il est impératif de le faire savoir par **écrit** au secrétariat des activités de vacances avant la date du vendredi **14 octobre 2022** pour les plaines d'automne et du vendredi **2 décembre 2022** pour les plaines d'hiver **et ce quel que soit le statut de votre demande : que le paiement ait ou non été effectué, que l'inscription ait ou non été validée.**

Toute demande d'annulation réceptionnée par le secrétariat des activités de vacances après la date susmentionnée (et avant le premier jour d'activités) induit des **frais administratifs** à hauteur de 20% du montant total de l'inscription*.

À partir du premier jour d'activités, aucune annulation n'est acceptée (le montant total des frais d'inscription reste donc dû)*.

** sauf sur présentation d'un certificat médical de l'enfant au Secrétariat des activités de vacances.*

Horaires*

Plaines

Accueil directement sur le lieu de plaine :

Le matin : de 7h00 à 8h45

Le soir : de 16h30 à 18h00



Centres d'accueil

Liaison en bus vers le lieu de plaine

Le matin : de 7h00 à 8h00

Le soir : de 17h00 à 18h00

*Pour une question d'organisation et, surtout, de sécurité, **ces horaires doivent être scrupuleusement respectés**. En cas de retard, l'accès à la plaine vous sera refusé.

De même, vous devez aller rechercher vos enfants à l'endroit où vous les avez déposés le matin. Il n'est pas possible de changer de centre d'accueil au cours de la journée.

Matériel et effets personnels

Nous vous suggérons d'étiqueter tous les objets et vêtements de vos enfants.

Les téléphones portables et autres objets électroniques sont déconseillés pendant les activités.

Les enfants n'ont pas besoin d'argent de poche.

Les organisateur-trice-s ne seront pas tenu-e-s pour responsables en cas de perte ou de vol.

Si un objet est trouvé, celui-ci sera remis au Secrétariat des activités de vacances.

Pour les enfants de maternelle (3 à 6 ans), prévoyez des vêtements de rechange ainsi qu'une couverture pour la sieste.